



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 JANVIER 2023
N°06

OBJET : Nomination d'un collaborateur du service public

Date de la convocation :
20/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi 24 janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :**
10

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur SPADA Sébastien.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 10**

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique.

**Nombre de membres
présents : 06**

Nombre de votants : 08

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

Quorum : 06

**Secrétaire de séance
Monsieur COGGIA
Jean Dominique**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20230124-06-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire expose que la commune est riche de nombreux lieux de culte, qui restent au centre de l'activité villageoise. Ce patrimoine auquel nos concitoyens sont très attachés, mérite toute notre attention. Monsieur MATTEI Antoine-Martin a proposé son aide pour recenser les besoins d'entretien et d'amélioration du patrimoine communal en matière de lieux de culte.

Le Maire propose donc de lui confier cette mission dans le cadre d'un contrat de collaborateur bénévole du service public

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (08 voix pour, 0 contre) la proposition du Maire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20230124-06-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation